



FOURNIL D'ASSIER
 510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
 46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 septembre 2023 - 30 septembre 2023

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	32	594,02	2,98	3,203080
Cartes de débit	27	279,50	1,41	0,559000
Cartes de crédit	2	31,10	0,15	0,093300
Visa	3	283,42	1,42	2,550780
Cartes commerciales	3	283,42	1,42	2,550780
Cartes de débit	1	9,40	0,05	0,018800
Cartes de crédit	1	36,80	0,18	0,110400
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	673	5 486,28	27,65	13,084960
Cartes de débit	556	4 365,68	22,01	8,731360
Cartes de crédit	99	955,30	4,80	2,865900
Visa	18	165,30	0,84	1,487700
Cartes commerciales	18	165,30	0,84	1,487700
Cartes de débit	66	495,70	2,49	0,991400
Cartes de crédit	27	216,90	1,09	0,650700
Cartes commerciales	9	97,90	0,50	1,019500
Cartes hors Espace Economique Européen	4	39,20	0,19	0,085100
MasterCard	36	207,10	1,04	0,606280
Cartes de débit	25	122,90	0,61	0,262280
Cartes de crédit	5	39,40	0,20	0,118200

<<Suite au verso>>

Page 1

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes commerciales	1	11,60	0,06	0,145000
Cartes hors Espace Economique Européen	5	33,20	0,17	0,080800
TOTAL	849	7 183,30	36,17	19,770220

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 29/11/2022

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.